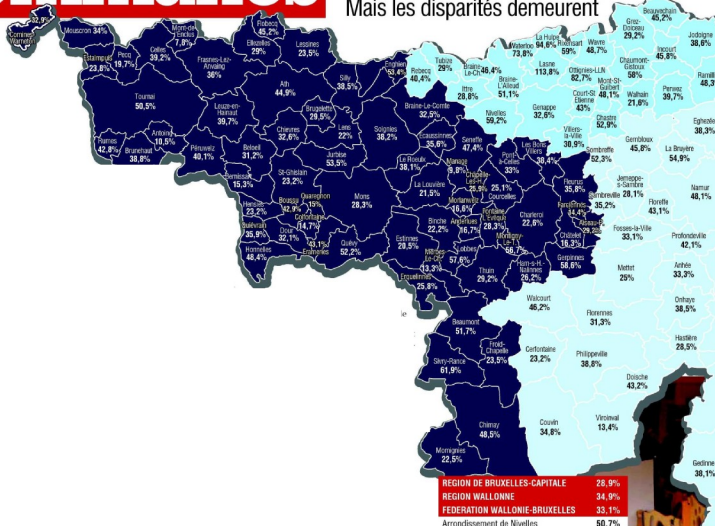
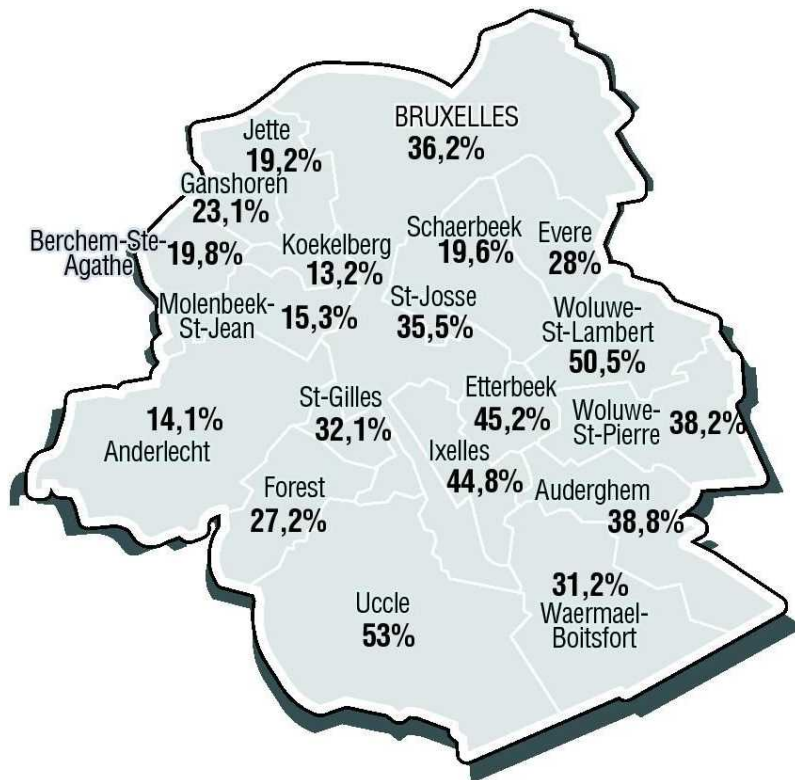
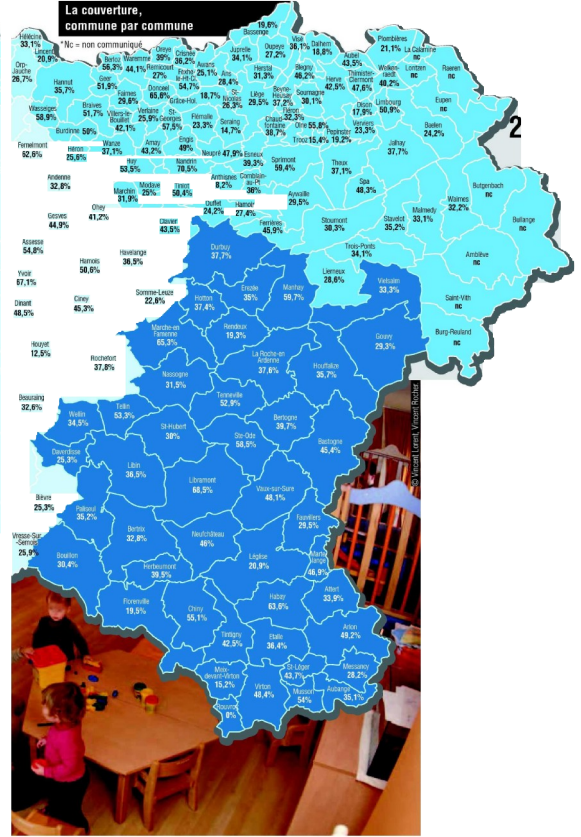


Accueil des bambins : fortes inégalités entre communes

La Communauté française atteint pour la première fois l'objectif européen. Mais les disparités demeurent



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE	28,9%
REGION WALLONNE	34,9%
FEDERATION WALLONNE-BRUXELLES	33,1%
Arrondissement de Nivelles	50,7%
Province du Brabant Wallon	50,7%
Arrondissement de Ath	34,1%
Arrondissement de Charleroi	24,9%
Arrondissement de Mons	30,8%
Arrondissement de Mouscron	33,8%
Arrondissement de Soignies	29,5%
Arrondissement de Thuin	27,8%
Arrondissement de Tournai	40,1%
Province du Hainaut	29,3%
Arrondissement de Hay	41,1%
Arrondissement de Liège	26,5%
Arrondissement de Verviers	30,4%
Arrondissement de Waremme	43,2%
Province de Liège	31,2%
Arrondissement de Arlon	41,4%
Arrondissement de Bastogne	40,6%
Arrondissement de Marche-en-Famenne	46,5%
Arrondissement de Neufchâteau	40,4%
Arrondissement de Virton	43,8%
Province du Luxembourg	42,4%
Arrondissement de Dinant	39,6%
Arrondissement de Namur	42,6%
Arrondissement de Philippeville	35,3%



Bonne et mauvaise nouvelles, pour l'accueil de nos rejets. Pour la première fois, la Communauté française atteint l'objectif européen dit de Barcelone, avec une couverture globale de 33,1% des besoins en places d'accueil. Un beau résultat qui cache encore pas mal de différences, au niveau local

En 2002, à Barcelone, les pays de l'Union s'étaient fixé un objectif : offrir des services de garde (crèches, accueillantes, etc.) pour au moins 33% des enfants en bas âge de leur territoire. Cet objectif, pour la première fois, la Communauté française l'a atteint, en 2016, selon des données issues de l'ONE dont Sudpresse a obtenu copie.

Elles donnent le taux de couverture en places d'accueil pour les enfants âgés entre 0 et 2,5 ans. Ou, si vous préférez, le rapport entre le nombre total de places disponibles dans l'entité et celui des enfants de 0 à 2,5 ans qui y sont domiciliés.

C'est aussi une première : nous vous livrons ces données non seulement par province ou par arrondissement, mais également par commune. Une bonne façon de jauger la couverture réelle en places, que la Communauté française n'a eu de cesse d'augmenter ces dernières années au travers de ses différents plans « Cigogne ».

Que retenir de tout ça ? D'abord qu'au niveau global donc, le

« Tous les projets du plan Cigogne sont en voie de finalisation »
Alda Greoli

taux de couverture est passé de 31,3% en 2015 à 33,1% en 2016. Un record qui montre que les efforts paient, même si la dénatalité y a aussi joué son rôle.

DISPARITÉS

Mais c'est quand on descend d'un cran dans le degré de lecture que les sources d'inquiétude demeurent. Commençons d'abord par les entités. Si la Wallonie affiche un encourageant taux de 34,9%, Bruxelles n'en est qu'à 28,9% de couverture. Il est donc plus difficile encore, dans la capitale fédérale, de trouver une place pour son bambin qu'en Wallonie.

Mais descendons encore un peu, et intéressons-

nous aux différentes provinces wallonnes. Que voit-on ? Que le Brabant wallon affiche un fier taux de couverture de 50,7% de sa population. Que le Luxembourg et Namur n'ont pas non plus trop à se plaindre par rapport à la moyenne, avec leurs 42,4% et 41,1% respectifs.

Par contre Liège doit se contenter de 31,2%, et le Hainaut de 29,3%. Les anciens bassins industriels, où vit déjà la population la moins favorisée sur le plan socio-économique, sont donc ceux qui sont le plus à la traîne.

Le constat est plus alarmant encore quand on s'intéresse aux spécificités locales. Prenez la Région bruxelloise. À Koekelberg, le taux de couverture n'est que de 13,2%. Anderlecht fait à peine mieux avec 14,1%. Idem pour Molen-

beek et ses 15,3%. Soit bien loin derrière Uccle et ses 53% de couverture!

En Wallonie, le constat est tout aussi saisissant. Picorez vous-mêmes dans la carte ci-contre. Vous voyez Rouvroy (Luxembourg) et ses... 0%? Mont-de-l'Enclus (Hainaut) et ses 7,8%? Anthistes (Liège) et ses 8,2%? Au total, 32 entités restent sous un taux de couverture de 20%.

À l'autre bout, certaines flirtent avec des taux insolents. C'est le cas de Nandrin (Liège) et ses 70,5%. De La Hulpe (Brabant wallon) avec ses 94,6%. Ou de Lasne et ses... 113,8%! ●

CHRISTIAN CARPENTIER

Interview

« Mieux aider les familles qui n'osent pas »

➔ **Comment Alda Gréoli (cdH), réagit-elle à ces données jamais publiées jusqu'à présent ?**

« Je me réjouis d'abord que sur les 10 dernières années – en particulier sur les 3 dernières – on a continué de progresser sur le taux de couverture », analyse la ministre franco-phonique de la Petite enfance dans l'entretien qu'elle nous accorde. « Pour la première fois, on a dépassé en 2016 l'objectif européen de 33%. »

➔ **On va s'arrêter là ?**

« Non, nous ouvrirons encore 1.200 places en 2017 puis

4.500 autres en 2018. Cela s'accélère parce que tous les projets du plan Cigogne sont en voie de finalisation. »

➔ **Reste que le taux de couverture reste fort inégal...**

« C'est exact. Et cela pose les vrais problèmes et les questions importantes. »

➔ **Notamment une forme de double peine, non ? Plus la région est défavorisée, moins elle a de places d'accueil...**

« C'est plus nuancé. Les milieux d'accueil sont un soutien aux parents. Là où les chances d'emploi sont importantes, les taux de couverture le sont aussi. Notamment parce que plus d'acteurs privés y investissent. Les parents y sont en demande, et leurs

revenus plus élevés permettent de leur demander une participation plus élevée. »

➔ **Les pouvoirs publics ne peuvent pas le corriger ?**

« Dans les zones moins favorisées, ils ont souvent une moindre capacité à le faire. Elles intéressent moins le secteur commercial. Donc l'offre va y grandir moins vite. Mais il y a aussi un problème avec certains parents. »

➔ **Lequel ?**

« Tous ne se donnent peut-être pas le droit de confier leurs enfants à un lieu d'accueil. On le voit aussi dans la difficulté des gens de se donner un droit à la culture, ou aux soins de santé, malgré les politiques d'aides aux moins favorisés.

C'est la même chose ici. »

➔ **À cause du coût, non ?**

« Les milieux d'accueil subsidiés sont obligés d'appliquer une proportionnalité entre la participation demandée au parents et leurs revenus. La participation demandée aux parents peut même atteindre 20 centimes pour les revenus les plus faibles. Se sent-on coupable alors qu'on ne travaille pas ? A-t-on peur du contrôle social par une institution ? Je veux qu'on se demande désormais comment mieux accompagner ces familles, parce qu'on sait que cela va notamment aider à réduire les inégalités sociales et à accompagner la parentalité. » ●

CHRISTIAN CARPENTIER

Trois réformes à venir

« Appel à projet pour 2.086 nouvelles places »

Quels vont être les nouveaux accents d'Alda Gréoli ? « D'abord, développer les haltes garderies. Ce sont des milieux d'accueil plus flexibles au niveau des horaires – ils ouvrent plus tôt et ferment plus tard - où on a moins d'obligation de présence pour les enfants, mais aussi un encadrement différent. C'est là que se retrouvent le plus d'enfants en difficultés sociales. Mais elles sont subsidiées à un niveau bien inférieur à celui des crèches. Je vais modifier cela, et les mettre à égalité. Elles rendent un vrai service social. »

Deuxième priorité : « Je vais relancer un appel à projets

pour la création de 2.086 nouvelles places, dans un délai de 2 à 5 ans. Le budget sera de 48 millions d'euros. J'y mettrai un critère pour aider notamment à créer des places là où c'est le plus nécessaire. »

Enfin, troisième priorité : « Accompagner les familles pour qu'elles se disent que les structures d'accueil, c'est bien, en lien avec ce que je vous disais sur la difficulté qu'on certaines à confier leur enfant. Je pense notamment au baby-bus, qui change régulièrement de place selon les jours. C'est parfait pour un parent en formation. Un taux de couverture insuffisant est aussi un vrai frein à l'emploi des femmes. » ●

CH. C.

Elles l'attendent depuis 30 ans !

Un statut pour 400 accueillantes

Un vrai statut social, cela fait 30 ans que les 2.200 accueillantes d'enfants francophones l'attendent. «Ce dossier, je l'ai suffisamment connu quand j'étais de l'autre côté de la barrière, je me sens responsable de le faire avancer», nous assure la ministre de la Petite enfance. «Cela n'a pas été facile de le

faire comprendre à tout le monde jusqu'au printemps», sourit-elle. «L'été a visiblement amené à plus de maturité. Pour 2018, j'ai obtenu de quoi lancer une phase de test de deux ans sur 400 premières accueillantes. Dans les dix ans, tout le monde y aura accédé.» Pourquoi un délai aussi long? «Parce que fiscalement,

certaines pourraient y perdre, en fonction du statut de leur conjoint. Je ne voudrais pas les fragiliser, les paupériser ou provoquer des départs de la profession. Les nouvelles y entreront systématiquement, avec une exigence désormais de formation de puéricultrice.» ●

CH. C.

	Différences entres provinces	
	Taux de couverture	
	2015	2016
Bruxelles	26,5%	28,9%
Brabant wallon	49,2%	50,7%
Hainaut	27,7%	29,3%
Liège	29,9%	31,2%
Luxembourg	41,0%	42,4%
Namur	39,5%	41,1%

	Différences entre entités	
	Taux de couverture	
	2015	2016
Wallonie	33,3%	34,9%
Bruxelles	26,5%	28,9%
Communauté française	31,3%	33,1%